Image not found or type unknown

Ater titre de séjour, salarié.?

Par **salim**, le **03/09/2009** à **21:51**

Bonjour,
voilà, je suis un thésard rentré en france fin 2005. depuis, j'ai travaillé, parralèlement à ma thèse, en tant que veilleur de nuit/éducateur dans un internat. aussi, j'ai toujours sollicité une autorisation provisoire de travail. cette année je suis recruté en tant qu'ATER. donc ma question et la suivante:
- Pour l'année prochaine (en tant qu'ater) dois-je toujours garder mon titre de séjour étudiant, ou est ce que je peux sollicter un autre statut, notamment scientifique ou salarié?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés